

***GUIDE POUR TON  
CORPSET ESPRIT :  
FAIS ATTENTION, TOUT DÉPEND  
DE TOI.***





# INDICE :

- QUELQUE CHOSE SUR NOUS ..... 5
- TU SAVAIS QUE ..... 11
- CONSULTATION AVEC UN/E AVOCAT ..... 33
- CONSULTATION AVEC UN/E PSYCHOLOGUE .... 45
- CONSULTATION AVEC UN/E  
TRAVAILLEUR SOCIAL
- DIRECTIONS D'INTÉRÊT ..... 57





# QUELQUE CHOSE SUR NOUS...



## **ASSOCIATION DE FEMMES PROGRESSISTES « VICTORIA KENT ».**

L'Association des Femmes Progressistes « Victoire Kent », qui combat pour défendre les droits des femmes en particulier et de toutes ces personnes en général qui vivent dans une situation défavorisée, a développé depuis le 2003 jusqu'à l'actualité un programme spécifiquement adressé aux personnes qui exercent la prostitution dans le Campo de Gibraltar.

Le programme prétend offrir une série d'importantes ressources à l'heure de développer ton travail et de t'intégrer dans ta vie. Notre objectif très loin de prétendre que tu abandonnes ta profession, veut simplement t'offrir les instruments nécessaires pour ta vie quotidienne. Pour cela notre association compte un cabinet de professionnels qualifiés, composé par:

- **Psychologue** : cette personne peut t'aider à dépasser toute situation crise, anxiété, peurs... si tu te trouves seule, tu ne peux pas arriver à surmonter.
- **Avocat** : il peut te conseiller en ce qui concerne la régularisation de ta situation en Espagne, à emmener ta famille de ton pays d'origine, à présenter une réclamation, à obtenir la nationalité...
- **Travailleur social**: il peut t' informer sur les gestions des démarches pour obtenir la carte sanitaire de la sécurité sociale, ainsi que celle d'assistance sanitaire pour ces personnes qui ne sont pas régularisées, sur l'orientation de travail, comment obtenir des aides d'aliments...

Pour toute consultation ou doute contacter:

Adresse : C/ Regino Martínez, n° 3, 3°B, Algésiras.

Telf : 956633299/956633396

E-mail : [asociacion@ampvictoriakent.org](mailto:asociacion@ampvictoriakent.org)  
[salud@ampvictoriakent.org](mailto:salud@ampvictoriakent.org)

## COMITÉ DES CITOYENS ANTISIDA DU CAMPO DE GIBRALTAR.

Le Comité Des citoyens Antisida du Campo de Gibraltar est une ONG située à Algésiras, C Gregorio Marañón, 1 sous 11201, qu'il a comme objectifs principaux :

- La prévention, la formation et l'information du VIH/SIDA.
- L'attention Psychosociale et auto-appui des patients de VIH/SIDA et ses familles.
- Garantir une association plus grande entre les familles, l'école et la Communauté pour que la prévention et le traitement des maladies de transmission sexuelle soit plus efficace.
- Promouvoir l'attention, la formation et la prévention du VIH/SIDA dans des groupes d'exclusion sociale (drogodépendent, prostitution, population recluse, etc.)
- Livraison des préservatifs masculins, féminins et lubrifiants.
- Revendiquer les droits des personnes avec VIH le SIDA face à la stigmatisation et à la discrimination qui continue à exister associée à cette maladie.

Pour toute consultation ou doute contacter :

Telf : 956634828

Fax : 956634828,

E-mail : [cascg5@hotmail.com](mailto:cascg5@hotmail.com)

Ou personnellement dans notre siège :

## **CENTRE MÉDICAL DE MALADIES DE TRANSMISSION SEXUELLE.**

Du Centre Médical de Maladies de Transmission Sexuelle du Service andalou de Santé, tu recevras une attention totalement gratuite, anonyme et sans avoir besoin de présenter aucune documentation. Les services que nous t'offrons sont :

- Analyse des principales maladies qui sont transmises par le Sexe : VIH/SIDA, Hépatite A, B et C et Syphilis.
- Hémogramme complet pour voir s'il existe des anémies.
- Analyse pour connaître des aspects comme le glucose, le cholestérol, l'acide urique et autres déterminations.
- Test de grossesse en urine.
- Cultures vaginales.
- Cultures pharyngales.
- Vaccination contre l'hépatite B.
- Cytologies pour prévoir le cancer de col d'utérus.
- Livraison d'agents de conservation gratuits.
- Information et consultation sur les infections de transmission sexuelle.

### **RAPPELLE TOI, TA SANTÉ ET CELLE DE TES PROCHE EST TRÈS IMPORTANTE.**

Pour toute consultation ou doute contacter:

Adresse : C/ Núñez s/n, Ancien Hôpital de la croix rouge (Centre Sanitaire del paseo de la Conferencia).

Telf : 956004904



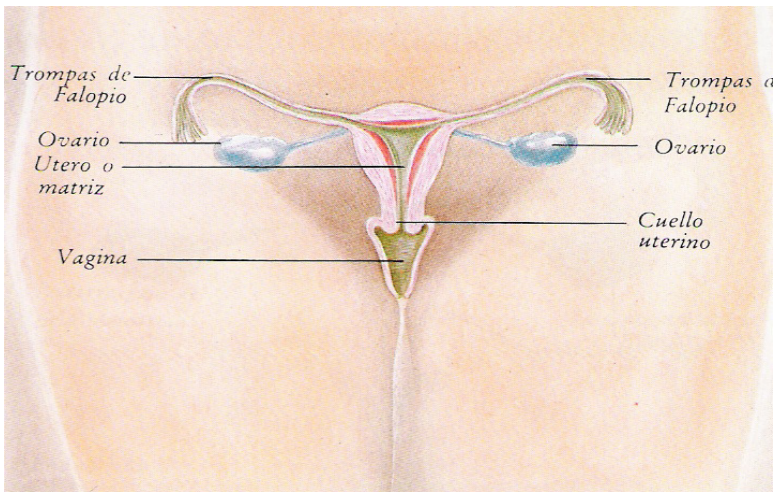
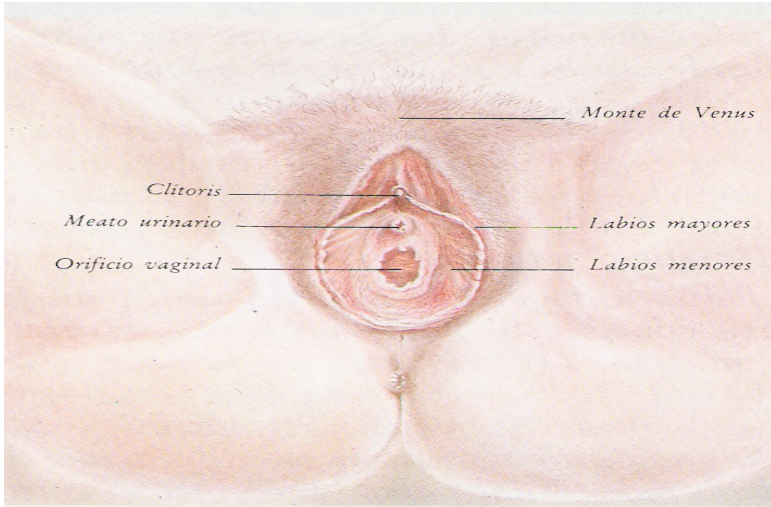
**TU SAVAIS QUE...**

## ***ANATOMIE DES ORGANES SEXUELS***

### ***APPAREIL GÉNITAL FÉMININ***

L'appareil génital féminin est composé de deux parties : un externe et autre interne.

- **Partie extérieure:** nous pouvons observer l'ORIFICE VAGINAL, ou simplement l'entrée au VAGIN et le ORIFICE URINAIRE, qui est l'endroit par lequel sort l'urine. Tous les deux sont entourés par une peau sous forme de lèvre, avec deux profondeurs, les plus profondes sont appelées PETITES LÈVRES et les autres appelées GRANDES LÈVRES. Dans la partie supérieure des lèvres se trouve le CLÍTORIS, qui est une protubérance spécialement sensible.
- **Partie intérieure:** il est composé DES OVAIRES, de TROMPES de FALLOPE, MATRICE ou UTÉRUS et VAGIN.
  - **OVAIRES :** deux organes avec la forme d'amande, dans lesquels avec une périodicité d'un mois (approx) mûrit et est libéré un OVULE, cellule reproductrice féminine.
  - **TROMPES de FALLOPE:** deux conduits qui unissent les ovaires avec l'UTÉRUS. C'est le lieu où se produit la fécondation.
  - **MATRICE ou UTÉRUS :** organe préparé pour faire valoir un ovule fécondé. Le fœtus s'y développe pendant les 9 mois de grossesse.
  - **VAGIN :** espace flexible qui communique la matrice avec l'extérieur.



SOURCE : SANTÉ I. GUIDE DE CONTRACEPTIFS ET SEXUALITÉ, M<sup>o</sup> de TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES, INSTITUT de la FEMME, 2000.

## *APPAREIL GÉNITAL MASCULIN*

L'appareil génital masculin est composé de deux parties : un externe et autre interne.

- **Partie externe:** à première vue nous pouvons observer le PÉNIS et l'SCROTUM, petite bourse où sont situés les TESTICULES.

La partie finale du pénis reçoit le nom de GLAND, qui est couvert par une peau élastique appelée PREPUCE.

Le pénis possède un petit orifice, par lequel est rejeté la semence, ainsi que l'urine, appelé MÉAT URINAIRE.

- **Partie intérieure:** COMPOSÉ DE TESTICULES, D'EPIDIDYME, CONDUITS DÉFÉRENTS, VESICULES SÉMINALES, PROSTATE, URETRE, LIQUIDE PROSTATIQUE ET SÉMINAL.

- **TESTICULES** : glandes où se produisent les spermatozoïdes.

- **EPIDIDYME** : lieu où mûrissent les spermatozoïdes.

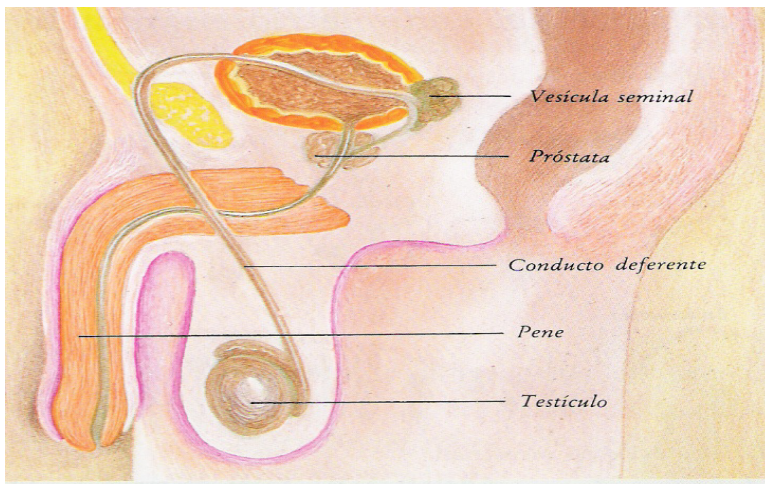
- **CONDUITS DÉFÉRENTS** : chemin par où montent les spermatozoïdes vers les vésicules séminales.

- **VESICULE SÉMINALE** : réservoir de sperme et d'une partie de liquide qui lui sert véhicule et aliment.

- **PROSTATE** : il produit un autre liquide semblable au séminal.

- **URETRE** : conduit spongieux du pénis qui traverse le corps et finit dans le meato urinaire.

- **LIQUIDE PROSTATIQUE ET CE QUI EST SÉMINAL** : avec les spermatozoïdes, il compose la semence, le liquide blanc et épais qui est expulsé au moment de l'éjaculation.



SOURCE : SANTÉ I. GUIDE DE CONTRACEPTIFS ET SEXUALITÉ, M<sup>o</sup> de TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES, INSTITUT de la FEMME, 2000.

## **MÉTHODES POUR LA PRÉVENTION DU GROSSESSES ET MALADIES.**

Chaque culture a ses propres techniques. Les connaissances acquises avec le temps dans des sociétés ont été heureusement utilisées fructueusement par d'autres sociétés. Voyons comme anecdote, comme un précurseur actuel de notre actuel DIU, l'histoire des bereberes qui introduisaient dans l'utérus des chamelles des pierres pour empêcher leur grossesse pendant les traversées par le désert.

On disait des femmes d'il y a quelques décennies qu'elles composaient la Génération de la Pilule et certainement l'utilisation et la généralisation de contraceptifs efficaces est un des facteurs qui a conditionné le développement des pays occidentaux dans la dernière moitié du siècle XX.

Nous devons préciser que l'existence par lui-même des contraceptifs ne garantit pas la contraception. Il ne suffit pas de les utiliser, il faut les utiliser bien. Tout comme, il ne suffit pas que nos fils et filles sachent de l'existence des contraceptifs. Nous devons travailler d'une manière éducaative ses mythes et préjugés envers eux, ses hontes, doutes et pudeurs.

### **MÉTHODES « NATURELLES »**

Ils sont ainsi appelés par la croyance que comme des éléments externes n'interviennent pas, le développement « normal » de la sexualité n'est pas altéré.

- **SEXE INTERROMPU.** Aussi connu sous le nom de Marche En arrière, il s'agit du retrait du pénis du vagin avant l'éjaculation. En plus d'affecter l'expérience des relations sexuelles par la manière brusque avec celle qui les termine, c'est une méthode avec un haut indice d'échec : Il existe une émission de sperme préalable à l'orgasme (pré

éjaculation) et il n'est en outre pas facile de retirer toujours à temps.

- **OGINO.** Il se base sur l'abstinence de relations coïtales pendant les périodes d'une plus grande fertilité de la femme. C'est une autre technique inconsistante puisque le corps humain n'est pas ni calculateur ni fonctionne comme une horloge.
- **DOUCHE GÉNITALE.** Basé sur l'hypothèse qu'un lavage du vagin après le sexe évite la grossesse. C'est quelque chose totalement erroné et inefficace.

## MÉTHODES DE BARRIÈRE

Ce sont les différents processus qui empêchent l'avance des spermatozoïdes le long du vagin.

- **SPERMICIDES.** Substances chimiques qui introduites dans le vagin attaquent et rendent inaptes les spermatozoïdes. Ils sont utiles pourvu que nous les utilisions avec d'autres méthodes de barrière. Pour eux-même, ils ont un important degré d'échec.
- **DIAPHRAGME.** C'est une pièce de caoutchouc flexible, avec forme de coupole, qui s'insère dans le vagin et bloque le col de l'utérus pour empêcher le passage de spermatozoïdes. Son utilisation requiert une visite préalable à un centre gynécologique ou de planification pour déterminer la taille utile à chaque femme.  
Pour s'avérer efficace il doit toujours être utilisé avec des spermicides. Il doit être correctement placé, enduis de crème spermicide, dix minutes avant la pénétration et retirer huit heures après le dernier sexe.
- **ÉPONGE SPERMICIDE.** Avec un fonctionnement semblable au diaphragme, il s'agit d'une éponge qui,

couverte de spermicide, empêche l'accès des spermatozoïdes à l'utérus. Elle doit bien être placée au fonds du vagin pour qu'elle bloque parfaitement le col utérin. L'éponge peut rester dans le vagin jusqu'à trente-six heures. Chaque fois qu'une nouvelle pénétration est effectuée, il faut ajouter préalablement une autre dose de spermicide. L'éponge est d'une seule utilisation, une fois utilisée nous devons la remplacer d'autre part.

- **AGENTS DE CONSERVATION.** Aussi appelé prophylaxie ou condom, c'est une couverture de latex qui, en couvrant le pénis, empêche le pas des spermatozoïdes au vagin. Il est facile à acquérir et son utilisation protège de la transmission de beaucoup de maladies de transmission sexuelle, y compris le VIH/SIDA. L'agent de conservation est d'une seule utilisation et de son utilisation correcte dépend principalement son efficacité. On doit toujours le placer avant toute pénétration vaginale une fois apparue l'érection. Dans son extrémité supérieure il faut laisser un petit espace - beaucoup de modèles l'incorporent à mode de réservoir sans air, où la semence sera déposée. Après l'éjaculation et avant que disparaisse l'érection nous devons retirer le pénis **du vagin l'agent de conservation** par leur base. Il est d'une seule utilisation, uniquement en utilisant un agent de conservation par sexe nous maintiendrons l'efficacité de cette méthode.

## MÉTHODES HORMONALES

- **PILLULE CONTRACEPTIVE.** Des oestrogènes est un composé d'hormones féminines - et progestérone-synthétiques, qui prises d'une manière adéquate altèrent la séquence de fonctionnement de l'appareil reproducteur féminin : dans le cycle menstruel l'ovulation ne se produit pas et ainsi la grossesse est rendue impossible.

C'est la méthode contraceptive la plus sûre, avec une efficacité proche au 100% bien que ceci dépend de son utilisation adéquate. Pour son utilisation la consultation médicale est indispensable, autant pour commencer à la prendre comme pour effectuer des contrôles périodiques.

Devant les oublis, vomissements ou diarrhées, son efficacité peut être en suspens pour un temps. Dans ces situations il est nécessaire, sans interrompre le traitement, d'utiliser d'autres ressources contraceptives complémentaires.

La pilule peut avoir quelques effets secondaires et on a vérifié qu'il est un précipitant de maladies cardiovasculaires, comme peuvent l'être le tabac, l'alimentation inadéquate ou l'âge. Pour cela il est peu recommandable pour des femmes qui fument ou qui dépassent les 35 années. Nous insistons sur le fait qu'il doit toujours être utilisé avec une consultation médicale adéquate.

- **INJECTABLES.** Avec une composition et un fonctionnement semblables à la pilule, il s'agit de substances qui sont administrées une fois par mois ou chaque trois mois par voie intraveineuse. Son utilisation implique un plus grand confort en ce qui concerne la pilule. Comparativement, il produit de plus grandes modifications du cycle menstruel. Pour l'utiliser le contrôle médical est aussi indispensable.
- **PILULE LE JOUR SUIVANT OU LA PILULE POSTCOITAL.** C'est une procédure contraceptive destinée à éviter la grossesse devant un sexe sans protection (rupture agent de conservation, violation, etc.). Son efficacité est de 97% pourvu qu'elle soit administrée avant les 24 heures postérieures au sexe. Il possède une quantité considérable d'effets secondaires. Pour cela il doit être

utilisé de manière exceptionnelle et avec supervision médicale.

- **DISPOSITIF INTRA-UTÉRIN.** C'est un petit objet qui, introduit dans la cavité utérine, évite la grossesse. D' une taille de 3-4 des centimètres et sa forme habituelle est de « T », de « 7 » ou d'« ancre ».

Il doit être prescrit et être placé par un médecin. Son temps d'utilisation va de deux à quatre ans, selon le modèle, et requiert des contrôles médicaux périodiques. Avec un DIU nous devons consulter à notre spécialiste chaque fois qu'apparaisse une modification du cycle mensuel, douleurs, dérangements ou hémorragies. En général c'est une méthode recommandée pour des femmes qui ont eu au moins un fils.

## **MÉTHODES CHIRURGICALES**

- **LIEN DE TUBES.** Par le lien et/ou la section des tubes de Falope on empêche le passage de l'ovule a travers le tube, et cela empêche le contact de l'ovule avec les spermatozoïdes.
- **VASECTOMIE.** Par l'intervention chirurgicale on sectionne les conduits déférents, par lesquels les spermatozoïdes vont de l'urètre au testicule.

## ***CONSEILS HYGIÈNE ET DE LA SANTÉ***

### **SI TU UTILISES DES EPONGES VAGINALES :**

- Temps maximal dans le vagin 8 heures.
- L'imprégner avec spermicide facilite son introduction dans le vagin et aide à la prévention d'infections, mais il

faut l'utiliser comme complément à l'agent de conservation.

- Si tu n'as pas utilisé d'agent de conservation, tu dois préférentiellement la changer avec chaque relation sexuelle.

### **ENTRE SERVICE ET SERVICE, CLIENT ET CLIENT EST RECOMMANDABLE :**

Laver avec eau tiède et un peu de sel. En terminant l'activité du jour tu peux te laver avec du savon neutre, tu ne dois utiliser aucun autre produit parce qu'il élimine la protection naturelle de ton corps.

### **SI TU EXERCES LA PROSTITUTION IL EST RECOMMANDABLE D'UTILISER UNE METHODE CONTRACEPTIVE :**

- Chimique, comme les spermicides.
- Hormonal, comme les pilules ou les injections intramusculaires.
- Dispositif intra-utérin (DIU).
- Méthodes chirurgicales (mais toujours en accompagnant l'agent de conservation, qui est la seule méthode contraceptive - de barrière qui prévoit des infections de transmission sexuelle - I.T.S. - et du VIH/SIDA).

### **SI TU PRATIQUES LE SEXE ORAL :**

Tu ne dois pas brosser les dents avant ou après avoir effectué le sexe oral, parce que avec la brosse à dent nous ouvrons des petites blessures qui fournissent l'entrée des micro-

organismes dans le sang. Il utilise un rincez buccal, qui désinfecte et qui ne produira pas de blessures.

### **LAVAGES VAGINAUX :**

Ils doivent être effectués seulement quand un médecin l'indique, son utilisation excessive éliminerait la protection naturelle de ton corps te laisserait plus exposée aux infections. L'utilisation d'ovules, de douches vaginales, remèdes faits à la maison et autres drogues sans contrôle médical, détruit la flore vaginale, en rendant propice pour contracter des maladies.

### **EN RECEVANT UN CLIENT :**

Laver le client avant le service et presser le pénis de l'intérieur vers l'extérieur pour voir si un certain liquide de cohérence plus épaisse que l'urine sort avec une couleur qui oscille de blanchâtre à jaune verdâtre, de cette manière on peut vérifier l'état des génitales, en pouvant détecter ainsi tout symptôme d'I.T.S (Infections de Transmission Sexuelle).

Mais souviens - toi, même s'il paraît sain, ceci n'implique pas qu'il n'ait pas attrapé une certaine infection.

**NE L'OUBLIE PAS :**  
**UTILISE LE PRESERVATIF**  
**!!**

## **PILLULE DU JOUR SUIVANT :**

Ce n'est pas une méthode contraceptive (c'est un traitement hormonal), traitement d'urgence, pour des cas comme :

- Rupture de l'agent de conservation.
- Oubli de prendre la pilule (s'ils sont passés plus de 12 heures).
- Expulsion du DIU.

Ce sont deux pilules, la 1<sup>a</sup> est prise le plus tôt possible après les cas mentionnés, mais toujours avant 72 h, et la 2<sup>a</sup> est prise 12 heures après la 1<sup>a</sup> prend). Il ne prévoit pas du VIH/SIDA ni des I.T.S. (Infections de transmission sexuelle).

## ***INFECTIONS DE TRANSMISSION SEXUELLE (I.T.S.)***

### **•GONORREA:**

Maladie contagieuse qui affecte un grand nombre de personnes, causée par un microbe, qui vit dans les secteurs les plus tempérés et humides de l'organisme. Il est transmis par contact sexuel.

#### ***Symptômes :***

Chez les hommes: Sécrétion purulente, de couleur jaunâtre, par le pénis. Sensation de démangeaison au moment d'uriner

Chez les femmes: Augmentation légère du flux vaginal ; Sensation de démangeaison au moment d'uriner ; troubles menstruels ; Douleurs abdominales ou sensation de fatigue.

#### ***Conséquences s'il n'est pas traité :***

Chez les hommes : douleurs, stérilité et infections.

Chez les femmes: Maladie inflammatoire pelvienne, tubes de Falopio, ovaires ; stérilité

***Diagnostic et Traitement :***

Il requiert un examen médical, ainsi qu'un test des sécrétions du pénis, vagin, gorge et/ou anus.

L'étude après le traitement, est nécessaire parce que parfois, les symptômes disparaissent mais la maladie n'a pas été traitée.

**• SYPHILIS:**

Maladie contagieuse et dangereuse qui est causée par un germe microscopique. Il est transmis par contact sexuel et à travers de la placenta pendant la grossesse.

***Symptômes :*** Il évolue par des étapes :

**1° Étape** (de 1 à 12 semaines après la contagion) :

Ulcération rougeâtre qui est localisée dans le secteur de contact. Il dure de 1 à 5 semaines.

**2° Étape** (de 1 à 6 mois après la contagion) :

Éruption en poitrine, dos, bras et jambes ; Nodules lymphatiques en col, aisselles, Aines, fièvre, douleur de gorge et sensation de malaise en général.

**3<sup>a</sup> Étape** (de 3 ou plus d'années après la contagion) :

Ulcère dans la peau et organes internes ; arthrite ; Perte de sensibilité dans des bras et des jambes ; douleurs et incapacité étant donné les lésions.

***Diagnostic et Traitement :***

Il inclut examen médical et de laboratoire. Le traitement est avec des antibiotiques.

## • **HERPÈS SIMPLE:**

Elle est causée par un virus et est transmise par contact sexuel, mais elle peut aussi être contagieuse à travers des mains.

*Symptômes* : Douleurs et inflammations avec démangeaison, fièvre et brûlure au moment d'uriner.

*Diagnostic et traitement* : Le diagnostic est à travers exploration confirmée par analyse. Le traitement curatif est à travers des médicaments qui améliorent les symptômes et allègent les nouveaux bourgeons.

*Possibles complications* : Accroissement du risque de cancer de col utérus, risque de décès, lésions cérébrales et avortement.

## • **CHLAMYDIA:**

Elle est causée par une bactérie qui affecte l'urètre chez les hommes, et le col utérin chez les femmes. Il est transmis par contact avec des muqueuses du vagin, bouche, yeux, uretra ou rectum.

*Symptômes* :

Chez l'homme: sécrétion par le pénis. Nécessité fréquente et, parfois, douleur au moment d'uriner.

Chez la femme : sécrétion vaginale et douleurs dans le bas ventre.

*Diagnostic et Traitement* : Examen les sécrétions et les analyses spécifiques. Il est traité avec des antibiotiques.

## • **HÉPATITE A:**

Il enflamme le foie et empêche son correct fonctionnement. Il est causé par un virus.

Il est propagé par contact avec le sang, la semence, ou autre liquide corporel d'une personne infectée. (Relations

sexuelles, partager des aiguilles, brosse à dents , rasoir et transmission verticale)

**Symptômes et traitement** : Fatigue, nausées, fièvre, manque d'appétit, douleur d'estomac, diarrhée.

**Diagnostic** : à travers des tests de sang et/ou aussi biopsie

**Traitement** : A travers de médicaments et/ou de la chirurgie

**Prévention** : à travers des vaccins (3 injections dans un délai de 6 mois). Autres mesures : utiliser le préservatif, ne pas partager d'aiguilles et d'instruments d'hygiène personnelle, utiliser des gants en contact avec le sang, et être assuré que tout tatouage soit fait avec des instruments propres.

#### • **HÉPATITE B** :

Il enflamme le foie et empêche son correct fonctionnement. Il est causé par un virus, et il est propagé avec le contact avec le sang, la semence, ou autre liquide corporel d'une personne infectée. (Relations sexuelles, partager des aiguilles, brosse à dents , rasoir et transmission verticale)

**Symptômes et traitement** : Fatigue, nausée, fièvre, manque d'appétit, douleur d'estomac, diarrhée.

**Diagnostic** : à travers des essais de sang et/ou aussi biopsie.

**Traitement** : A travers des médicaments et/ou de la chirurgie

#### • **HÉPATITE C**:

**Symptômes**: le foie s'enflamme et empêche son correct fonctionnement. Il est causé par un virus. Il se trouve dans le sang des personnes infectées et se transmet à travers du sang, des relations sexuelles (moins probable) et transmission

verticale. Il n'est pas transmis par contact causal, toux ou partager des aliments et des boissons, ni par le lait maternel.

**Prévention** : utiliser le préservatif, ne pas partager d'aiguilles et d'instruments d'hygiène personnelle et ne pas s'exposer au sang infecté.

**Traitement** : il n'y a pas de vaccin. Mais le style de vie saine le favorise. Toutefois la consommation alcool, drogues et souffrir d'autres maladies (VIH) contribuent à une progression accélérée du virus.

- **V.I.H** (VIRUS D'INMUDEFICIENCIA HOMME) O **H.I.V.** (*HUMAN IMMUNODEFICIENCY VIRUS*)Y **S.I.D.A** (SYNDROME D'INMUDEFICIENCIA ACQUISE) O **A.I.D.S** (*ACQUIRED IMMUNE DEFICIENCY SYNDROME*)

## QU'EST LE VIH/SIDA

Le mot le SIDA correspond aux initiales du Syndrome d'Immunodéficience Acquisée.

Le SIDA est une maladie transmissible produite par le virus appelé « Virus de l'Inmudeficiencia Humaine (VIH) ».

La maladie, se montre après huit ou dix années d'infection latente, et se caractérise par la détérioration du système de défense naturel de l'organisme qui facilite l'apparition d'infections.

Les infections sont “opportunistes” parce qu’elles profitent la faiblesse du système immunitaire des personnes atteintes par le VIH pour provoquer des maladies.

## **DIFFERENCE ENTRE : VIH/SIDA**

Une personne a VIH quand elle a le virus d'immunodéficience humaine dans son corps, et n'a développé aucune maladie.

Quand la personne a le VIH et développe un ou plusieurs maladies appelées « opportunistes » ->Le SIDA.

## **DANS QUELS FLUIDES SE TROUVE LE VIH?**

Le VIH se trouve dans beaucoup de fluides de l'organisme mais il y a seulement dans le sang, semence, pré-semen, flux vaginal et lait maternel une concentration suffisante de virus pour produire l'infection.

## **QUELLES SONT LES PORTES D'ENTREES DU VIH ?**

Pour être infecté il est nécessaire que le virus pénètre dans notre torrent sanguin. Pour cela, il a besoin de portes d'entrées qui sont les lésions qui peuvent se trouver dans notre peau ou la muqueuse.

La peau est suffisamment épaisse comme pour que le VIH puisse la traverser mais si dans la peau il y a des lésions comme blessures, coupures, blessures etc. alors le virus peut entrer.

## **VOIES DE TRANSMISSION**

Sanguine et Sexuelle

## **PRATIQUES DE RISQUE :**

- Partager des aiguilles, seringues, matériel pointu non stérilisé, brosse à dents, lames de rasoir et tout instrument coupant.

- Relations sexuelles : pénétration vaginale et anale, tant le vagin comme l'anneau a un tissu muqueux très fragile, il est donc facile des lésions et des blessures se produisent, et à travers lesquelles les virus peuvent entrer.
- Sexe oral.
  - Contact bouche pénis; il y a un risque en faisant une fellation accompagnée d' éjaculation dans la bouche et s'il y a des lésions, coupures ou blessures dans la bouche, ou la gorge.
  - Contact ; bouche- vulve dans le cunnilingus il y a des risques quand on lèche la vulve, s'il y a des lésions, coupures ou blessures en bouche ou vulve, à travers le flux vaginal ou le sang spécialement pendant la menstruation.
  - Frottement de sexe avec sexe ; en frottant sexe avec sexe entre des femmes nous entrons en contact aussi avec flux vaginal, mais si il n'y a pas de blessures dans la muqueuse des génitales le virus n'aura pas de porte d'entrée à notre corps.
  - Jouets sexuels ; l'échange de jouets sexuels qui ont été en contact avec flux vaginal ou sang est une pratique de risque de transmission ETS et de VIH. Pour le prévoir il faut utiliser un agent de conservation pour chacune échange de ces jouets.

## **PRATIQUE SURE.**

Utilisation de l'agent de conservation masculin ou féminin.

## PRATIQUE NON SURE.

DIU, Diaphragme, marche arrière, spermicides... puisqu'ils évitent seulement la grossesse mais non les ITS et VIH/SIDA.

## IL FAUT EVITER.

- Semence ou liquide pre-seminal dans le vagin ou l'anau.
- Contact direct entre vagin et pénis.
- Semence dans la bouche.
- Échange de jouets sexuels sans protection.
- Contact entre flux vaginal et bouche.

## QUE FAIRE SI Y IL A EU UNE PRATIQUE DE RISQUE ?

S'en remettre à l'unité d'Infections de Transmission Sexuelle située à Algésiras et demander le test de détection du VIH, « Test Elisa ».

**Adresse :** C/ Núñez, S/N (antiguo hospital Cruz roja).

**Téléphone :** 956 00 49 04/956 00 49 03

Au Comité Des citoyens Antisida du Campo de Gibraltar, situé à Algésiras.

**Direction** C/ Gregorio Marañón, N°1. B.

**Téléphone** 956 63 48 28

# **CONSULTATION AVEC UN AVOCAT...**

## **QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE SI JE SOUFFRE UN CERTAIN TYPE DE VIOLENCE ?**

**SI TU CROIS QUE TU SOUFFRES UNE SITUATION DE VIOLENCE COMME AGRESSION PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE, MENACES OU CONTRAINTES, ABUS SEXUELS, HARCÈLEMENT SEXUEL, INTIMIDATION DANS LE TRAVAIL OU VICTIME DE TRAFIC ILLÉGAL AVEC DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE, TU DOIS PRESENTER UNE DÉNONCE DEVANT LA POLICE, LA GARDE CIVILE OU AU TRIBUNAL.**

Si tu te veux sentir soutenue dirige - toi, à l'Association des Femmes Progressistes « Victoria Kent », où tu trouveras l'appui d'un/e avocat, un/e psychologue et un/e travailleur social ; **TOTALEMENT GRATUIT.**

Devant une agression nous pouvons dénoncer. Nous te conseillons de porter plainte devant le « Juzgado de guardia » (Tribunal en permanence) de l'emplacement où tu te trouves.

Les autorités judiciaires ordonneront immédiatement un mandat d'éloignement contre votre agresseur, si les autorités le créent nécessaire, où seront incluses des mesures de sortie de la personne inculpée du domicile, de distance, d'interdiction de contacter avec la victime, et déterminer l'utilisation de moyens électroniques pour garantir la protection en cas d'inaccomplissement de ces mesures ; de suspension du régime de visites entre la personne agresseur et les enfants mineurs de manière provisoire...

Au Tribunal, les fonctionnaires qui s'occupent de ton affaire te demanderont le numéro du document (Passeport, Carte de Résidence) pour déposer la plainte, mais ils n'entreront pas à examiner ta situation administrative dans le pays d'accueil.

Quand tu régulariseras ta situation en Espagne, le fait d'avoir une Sentence Judiciaire d'agression pour Violence de genre, il te fournira quelques démarches.

## EST-CE QUE LA PROSTITUTION EST UN DÉLIT?

En Espagne la prostitution n'est pas un délit.

## TU NE PEUX PAS ÊTRE ARRÊTÉE POUR EXERCER LA PROSTITUTION.

D'autres aspects en rapport avec la prostitution si sont des délits, comme par exemple :

- Prostitution de mineurs ou handicapés.
- Prostitution par violence, intimidation, duperie ou abus de situation de supériorité ou de nécessité.
- Utiliser des mineurs pour les exhiber ou effectuer des spectacles pornographiques.
- Corruption de mineurs.
- Trafic illégal de personnes.

## SI TU ES IMMIGRANT...

- Si tu es dans une **Situation Régulière**: Tu possède le droit à l'assistance juridique gratuite (à demander un avocat d'office) dans les mêmes conditions que les espagnoles.
- Si tu es dans une **Situation Irrégulière**: il y a plusieurs moyens pour disposer d'un avocat :
  - Quand un dossier d'expulsion contre toi a été entamé, tu auras un avocat d'office désigné GRATUITEMENT.

Ce dossier d'expulsion est entamé quand une personne en situation irrégulière a été arrêtée, mais explique à ton avocat les raisons pour rester en Espagne comme par exemple :

- Que tu as une concubine/concubin régularisé(e) en Espagne.
- Que tu as des enfants en Espagne.
- Que tu as une offre d'emploi.
- Que tu es en démarche de régularisation.

## QU'EST-CE QUE C'EST L'AUTORISATION DE SÉJOUR ?

Actuellement, il y a deux types de résidence en Espagne :

- **Autorisation de séjour Temporaire**
- **Autorisation de séjour permanent**

### Autorisation de séjour Temporaire

Le séjour Temporaire autorise à l'étranger à rester en Espagne pour un temps supérieur à 90 jours et inférieur à 5 années. Il y a deux types :

- **Le Visa**: il est accordé dans le bureau consulaire espagnol du lieu où réside la personne étrangère, il permet le séjour en Espagne pendant 3 mois. Cette autorisation est prévue pour les personnes qui ne vont effectuer en Espagne aucune activité lucrative (avec cette autorisation tu ne peux pas travailler).

- **Autorisation Initiale de Séjour Temporaire** : Le visa qui est accordé, contient une **autorisation initiale de résidence** et son utilisation commencera à compter depuis l'entrée en Espagne qui devra figurer dans le passeport.

Il est important de souligner, qu'une fois accordé le visa, tu devras personnellement le prendre dans un délai d'**un mois** depuis la notification, une fois le délai aura expiré, on comprendra comme renoncement au visa accordé, le dossier sera archivé .

De ta part, tu devras entrer en Espagne dans la période d'utilisation du **Visa qui ne sera pas supérieure à 3 mois**.

Une fois sur le territoire espagnol tu devras personnellement solliciter et en un délai de **1 mois** la **Carte d'Identité d'Étranger** (N.I.E.) qui aura une période de validité égale à celui de l'autorisation de séjour temporaire qu'on t'a accordé. Le **NIE** : Numéro d'Identification d'Étrangers, est ton numéro d'identification en Espagne et il est émis une fois que tu obtiens la résidence (tu le trouveras sur ta Carte de Résidence). Ce numéro est indispensable pratiquement pour tout document que tu doives remplir et pour les choses fondamentales comme la déclaration des revenus, ouvrir des comptes bancaires ou créer un projet. **Tous les étrangers ont un NIE assigné.**

L'**autorisation initiale de Résidence Temporaire** a une durée d'**un ans** et peut être **prolongée**, en demandant le renouvellement, jusqu'à atteindre un maximum de **5 années**.

**LE FORMULAIRE OFFICIEL, EST DISTRIBUEE  
GRATUITEMENT, NE JAMAIS PAYER POUR  
L'OBTENIR.**

## Séjour Permanent.

Une fois que tu auras vécu en Espagne avec un séjour légal et suivi pendant une période de 5 ans, tu auras déjà acquis le droit de résider en Espagne indéfiniment. Tu pourras travailler sans limitation et en égalité de conditions avec les espagnoles.

Pour que la Résidence soit considérée **suivie**, il est nécessaire que tu ne t'absentes pas de notre pays plus de 6 mois suivis et que les absences ne dépassent pas le temps d'une année.

L'autorisation de Séjour Permanent sera aussi accordée à ceux qui démontrent qu'ils se trouvent dans une des hypothèses suivantes :

- Être **bénéficiaire** d'un **pension de retraite, bénéficiaire d'un pension d'invalidité une invalidité absolue ou grande permanente** dans sa modalité contributive, y compris dans le système de la Sécurité Sociale ou de prestations équivalentes à ce qui est précédentes obtenues en Espagne et suffisantes pour son appui et, le cas échéant, celui de sa famille.
- Etre né en Espagne et une fois atteinte la majorité d'âge, démontrer avoir eu un **séjour légal et suivi** pendant, au moins, trois années consécutives et immédiatement précédentes à la demande.
- Avoir été **espagnol(e)s d'origine** et avoir ensuite perdu la nationalité espagnole.
- En atteignant la majorité d'âge, avoir été sous la tutelle des autorités espagnoles pendant les 5 années immédiatement précédentes à la demande de résidence permanente.

- **Apatridas et réfugiés** auxquels on ait reconnu ce statut.
- Les personnes étrangères qui ont contribué d'une manière importante au **progrès** économique, scientifique ou culturel de l'Espagne ou à sa **projection** dans l'extérieur.

Si tu as l'autorisation de résidence permanente tu devras solliciter sa **rénouvellement** chaque **5 ans**.

## **COMMENT PEUX-TU FAIRE VENIR UN MEMBRE DE TA FAMILLE?**

Il y a deux manières :

### **L'Autorisation de Résidence Temporaire à travers du Arraigo Social ( étranger établi de longue date)**

Cette situation est incluse dans les circonstances exceptionnelles d'Autorisation de Résidence.

On pourra accorder une autorisation de résidence pour des raisons d'établissement de longue date au travailleur ou travailleuse étrangers qui démontre le **permanence suivie en Espagne pendant une période minimale de 3 ans**, pourvu qu'il réunisse les suivantes **conditions**:

- Avoir un casier vierge en Espagne et dans son pays d'origine ou de séjour précédent.
- Ne pas avoir l'entrée interdite en Espagne.
- Disposer d'un contrat de travail au moment de la demande dont la durée ne soit pas inférieure à 1 ans.

- Démontrer des liens familiaux avec d'autres étrangers résidents comme conjoints, ascendants et descendants directs. Ou présenter un rapport d'insertion sociale émis par la Mairie du lieu de résidence.

## **Regroupement Familial**

Pour ce regroupement familial tu dois **résider 1 année en territoire espagnol et avoir sollicité ou avoir obtenu l'autorisation de résidence pour une autre année de plus**, c'est-à-dire, que tu as renouvelé ta résidence initiale. Tu devras démontrer que tu disposes un logement adéquat et des moyens suffisants pour t'occuper de tes frais et de ceux de ta famille.

### **• À QUI PUIS-JE REGROUPER?**

Tu peux regrouper ton conjoint si tu n'es pas séparé.

- Tes fils et filles et ceux de ton conjoint (y compris les adoptés) mineurs de 18 années o **handicapés** et dans les deux cas, ils ne devront pas être mariés.
- À tes ascendants ou de ton conjoint qui sont à ta charge, à des mineurs de 18 années et les handicapés si tu es leur représentant légal.

### **• OÙ DOIS-JE PRÉSENTER LA DEMANDE POUR LE REGROUPEMENT?**

Tu devras te diriger au Bureau d'Extranjería, les Délégations ou les Subdélégations du Gouvernement plus proche à ton domicile.

**Si tu réunit toutes les conditions et l'autorisation pour le regroupement familial sera accordée et restera en suspens jusqu'à l'expédition du visa et l'entrée de tes parents en territoire espagnol.**

**Pour solliciter le visa tes parents auront besoin d'un rapport accréditif de que tu réunit les conditions exigées pour solliciter le regroupement familial et que tu as une autorisation de résidence renouvelée.**

**• QUELLE SERA LA VALIDITE DE L'AUTORISATION POUR TES PARENTS ?**

La validité de l'autorisation de résidence de tes parents dépendra de ta situation légale en Espagne et aura le même terme que ton autorisation de séjour.

**• OÙ ET QUI DOIT SOLLICITER LE VISA ?**

Le visa peut seulement être sollicité hors de l'Espagne, dans le bureau consulaire ou la mission diplomatique dans le pays de résidence de tes parents. Une fois qu'ils t'auront notifié la concession de l'autorisation, tes parents auront deux mois de délai pour demander le visa.

**Important :** Le parent ne pourra pas être regroupé s'il se trouve en Espagne du manière irrégulière. Ils te refuseront la demande. Il devra voyager à son pays pour solliciter le visa.

**• COMBIEN DE TEMPS TARDE LA CONCESSION DU VISA?**

Le consulat aura un délai maximal de 2 mois pour notifier la concession du visa. Le parent à regrouper devra personnellement le prendre, sauf dans le cas de mineurs, où il pourra être pris par son représentant.

Le parent devra entrer en Espagne pendant la durée du visa qui ne sera jamais plus de 3 mois et aura au maximum un mois pour solliciter le **NIE (Carte d'Identification d'Extranger)**.

Si ton conjoint obtient une autorisation de travail et demontre à travers un certificat de cohabitation qui a cohabité

avec toi 2 années, il peut solliciter une autorisation de résidence indépendante de ta résidence. Tes fils pourront aussi obtenir une autorisation de résidence indépendante quand ils seront plus âgés et ils obtiendront une autorisation pour travailler.

**Si tu es en situation irrégulière en Espagne, dirige - toi aux ONGs qui prêtent services juridiques gratuits et qui te conseilleront sur les possibilités de régulariser ta situation en Espagne.**

**Et si le passeport est le seul document que tu as, garde- le en bon état.**



# CONSULTATION AVEC UN PSYCHOLOGUE...

BUREAU DE CONSEILLERS DE SANTÉ



Du point de vue psychologique, l'exercice de la prostitution peut arriver à avoir d'importantes répercussions sur la santé mentale des personnes qui l'exercent. En ce sens il s'avère fondamental de faire une analyse pour connaître mieux comment nous nous trouvons au niveau psychologique.

Notre santé mentale dépend de beaucoup de facteurs et pour la veiller nous pouvons disposer :

- Comment nous nous évaluons et développons notre estime de soi.
- Le réseau d'appui sur lequel on peut compter (famille, amis...).
- L'accès à l'information et les ressources.
- Notre capacité pour confronter des problèmes.

Après un travail direct avec des personnes qui exercent la prostitution, dans la majorité femmes, nous avons vérifié que l'isolement, le déracinement et la solitude profonde sont les facteurs les plus présents et qui influencent spécialement en leur état d'esprit. Cette circonstance limite son développement personnel, social et de travail.

Quand nous parlerons de **isolement** nous ne référerons pas seulement à la sensation de manque de défense, mais aussi la difficulté pour obtenir une information, accéder aux ressources et la mettre en rapport socialement (absence de relations avec d'autres personnes même avec celles de son environnement de travail). L'isolement est renforcé par un environnement inconnu, et parfois hostile et peu solidaire.

La situation de **déracinement** c'est aussi l'important problème avec lequel se trouvent ces personnes. La mobilité géographique continue, l'isolement social et, dans la majorité des cas, l'absence de logement complique l'intégration.

Le **solitude** non seulement il suppose l'absence d'affections proches et la séparation fils et filles et parents

mais, ils essaient de dissimuler l'activité qu'ils développent et qui leur permet de maintenir à leur famille économiquement, par peur aux réactions qui peuvent se produire. Dans cette solitude, il interfère aussi le transfert systématique de lieu qui fait très difficile qu'ils soient mis en rapport entre elles et beaucoup moins qu'ils aient des amitiés ou des relations affectives avec d'autres personnes.

Cette situation sans aucun lieu à des doutes affecte sa santé mentale, puisque comme toutes les personnes ont besoin de sentir des amis, d'être communiquées et de partager leurs préoccupations et joies avec les personnes qu'elles veulent et les quelles que confient. Ils favorisent en outre l'insécurité, l'impuissance, la démotivation, le dégoût et l'apathie devant le manque de défense appris depuis l'isolement dans lequel ils peuvent être trouvés.

Par conséquent, à un plus grand manque de défense la capacité de réponse sera moindre devant le moyen et aussi une plus grande exposition aux décisions des autres.

Un autre des facteurs qui interviennent dans le malaise psychologique est provoqué par le manque de repos étant donné des horaires de travail interminables et une alimentation inadéquate et faible. Il est très important de développer des habitudes de vie saine : alimentation adéquate, repos suffisant... etc. Tout ceci influencera de manière positive sur ton état d'esprit et évidemment, ta santé mentale.

### ● RÉFLEXION :

- ✓ Si dans nos relations personnelles nous nous résistons à se relier émotionnellement, nous devons prendre des mesures et aller à un spécialiste pour examiner ce qu'il se produit. Il peut arriver des associations négatives aient commencés à s'effectuer avec l'activité sexuelle et y compris celle qui provoque une aversion à l'intimité.

- ✓ Si notre état d'esprit est dépressif, nous sentirons tristesse, démotivation et apathie fréquemment, il y faut poser des mesures et aller à un spécialiste.

**SI TU N'AS PAS AVEC QUI PARLER, TU PEUX  
COMPTER SUR NOUS.**



# CONSULTATION AVEC UNE TRAVAILLEUSE SOCIAL...

BUREAU DE CONSEILLERS DE SANTÉ



## **JE SUIS IMMIGRANT, AI-JE DROIT A L'ASSISTANCE SANITAIRE ?**

Précisément, La Junta de Andalucia met à la disposition d'une carte sanitaire à toutes les personnes immigrantes soit en situation régulière ou irrégulière, de manière gratuite et avec les mêmes conditions comme tout espagnole. À cet effet, tu auras que empadronarte dans la commune où tu résides, indépendamment de ta situation légale. **NE PAS PEURE D'ALLER AU REGISTRE CIVIL DE TA COMMUNE.**

D'une telle manière, tu auras droit aux prestations suivantes :

- **ATTENTION DE MALADIES GRAVES.**
- **ACCIDENTS.**
- **ATTENTION PRIMAIRE (MEDCIN GENERALISTE).**
- **ATTENTION PAR DES MEDCINS SPECIALISTES.**
- **ATTENTION GROSSESSES, ACCOUCHEMENTS ET POSTERIEUR A L'ACCOUCHEMENT..**
- **DROIT DE PERCEVOIR UNE PRESTATION PHARMACEUTIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.**

## **JE SUIS UN/E IMMIGRANT PLUS PETIT DE 18 ANNÉES :**

**TU AS LE DROIT DE RECEVOIR UNE PRESTATION SANITAIRE AVEC LES MÊMES CONDITIONS QUE TOUT ESPAÑOL/A.**

## **QU'EST-CE QUE DOIS-JE FAIRE POUR SOLLICITER LA CARTE SANITAIRE ?**

D'abord, la travailleuse social de l'Association de Femmes Progressistes « Victoria Kent » t'offre toute l'information dont tu as besoin, ainsi que l'accompagnement pour effectuer les gestions opportunes.

Pour obtenir la carte sanitaire, tu dois te diriger au travailleuse social du centre de santé correspondant à ton domicile, avec la haute l'empadronamiento et d'un document personnel pour qu'il t'identifie.

## **IL Y A DES AIDES POUR LE LOYER ET LE LOGEMENTS ?**

L a Junta de Andalucia, accorde des aides économiques, pour faciliter le paiement du loyer à toutes ces personnes qui contractent le loyer d'un logement à travers l'Agence de Promotion du Loyer. Cette aide aura une quantité maximale du 40% de revenu annuel satisfait. Pour pouvoir accéder et solliciter cette prestation, il faut remplir certaines conditions :

- Avoir un âge non supérieur à 35 années.
- Être victime de violence de genre ou de terrorisme.
- Être et avoir une famille nombreuse.
- Être plus grand de 65 années.
- Être endicapé et reconue officiellement.

## **SI JE SUIS VICTIME UNE CERTAINE INFRACTION OU UN MANQUE, OÙ PEUX-JE ALLER ?**

La travailleuse social d'A.M.P. Victoria Kent peut vous mettre en contact avec le Service d'Assistance à des Victimes d'Andalousie (SAVA). C'est un service public, universel et gratuit ; qui prétend donner une réponse (juridique, psychologique et sociale) à la problématique qui apparaît dans

**toute personne victime** (ressortissants ou étrangers réguliers ou irréguliers) **d'un acte délictueux** qui sollicite volontairement être assurée.

Les objectifs de ce service sont :

- Protéger à la personne victime de toute infraction.
- Offrir un système traitement et appui intégral.
- Donner support émotionnel.
- Servir comme élément de liaison entre les personnes victimes et les différentes instances qui interviennent dans le processus judiciaire.

Tu dois aussi de savoir qu'il existe une prestation économique qui est appelée **Revenu Actif d'Insertion (R.A.I.)** pour les personnes victimes de violence de genre, ainsi que pour les personnes de plus de 45 et moins de 65 années, émigrants retournés et personnes handicapés avec un pourcentage de de 33% ou plus grande, tous demandeurs d'emploi dans le bureau du Service andalou d'Emploi (S.A.E.) pendant 12 mois. tu peux prendre le formulaire au le bureau de l'I.N.E.M.

## **COMMENT PEUT T'AIDER LA TRAVAILLEUSE SOCIAL ?**

La travailleurE social de l'Association de Femmes Progressistes « Victoria Kent », peut t'aider dans les matières mentionnées précédemment, ainsi que sur divers sujets qui peuvent t'intéresser comme :

- Salaire Social.
- Prestation économique de 2500 € par naissance ou adoption d'un enfant.

- Aides aux familles pour acquisition de livres, texte et matériel didactique.
- Aide aux familles nombreuses.
- Prestation par fils en charge.
- Information sur les aides économiques à des personnes veufes.
- Information générale pour femmes.
- Aide d'aliments.
- Orientation socio-professionnelle.
- Problèmes de dépendance.

# ADRESS D'INTÉRÊT :

- Associations.
- Mairies: pour effectuer des démarches en rapport avec l'empadronamiento.
- Centres Sanitaires.
- Cadre de Justice.
- Centres d'information à la femme.
- Corps et Forces de Sécurité de l'État.
- Affaires Sociales.
- Téléphones d'urgence.

## **ASSOCIATIONS D'INTÉRÊT**

- **ASSOCIATION DE FEMMES PROGRESSISTES  
« VICTORIA KENT »**

C/ Regino Martínez, nº 3, 3ºB.

Telf : 956.633.299

- **ASSOCIATION COMITE DES CITOYENS ANTISIDA**

C/ Gregorio Marañón nº 1B

Telf : 956.634.828

## **MAIRIES DU CAMPO DE GIBRALTAR**

- **MAIRIE D'ALGÉSIRAS**

C/ Alfonso XI, 12

Tif : 956672700

- **MAIRIE DE CASTELLAR DE LA FRONTERA**

Plaza de Andalucía, 20

Telf : 956693011

- **MAIRIE DE JIMENA DE LA FRONTERA**

C/ Sevilla, 61

Telf : 956640254

- **MAIRIE DE LA LINEA DE LA CONCEPCION**

Av. De España, 7

Tif : 956696200

- **MAIRIE DE LOS BARIOS**

Plaza de la Iglesia, s/n

Telf : 956621603

• **MAIRIE DE SAN ROQUE**

Plaza de Armas, s/n

Telf : 956780106

• **MAIRIE DE TARIFA**

Plaza de Sainte María, 3

Tif : 956684186

**CENTRES SANITAIRES**

**CENTRE DE MALADIES DE TRANSMISSION  
SEXUELLE**

C/ Núñez, s/n (Ancien Hôpital Croix Rouge).

Algésiras.

Telf : 956.004.904

**HÔPITAUX DU CAMPO DE GIBRALTAR**

• **HÔPITAL « PUNTA DE EUROPA » D'ALGÉSIRAS**

Ctra de Getares, s/n

Telf : 956025147

• **HÔPITAL DE LA LINEA DE LA CONCEPCION**

Avenues Menéndez Pelayo n° 103

Telf : 956026573

**CENTRES DE SANTÉ DANS LE CAMPO DE  
GIBRALTAR**

• **CENTRE DE SANTÉ D'ALGÉSIRAS**

– **Algésiras-NORD**

Av. Polygono del Rosario, s/n

Telf : 956024650

– **ALGÉSIRAS-SUD « SALADILLO »**

Cl Santo-Domingo de Guzmán, s/n

Telf : 956784047

– **« CAMILO MENÉNDEZ TOULOUSA »**

Plaza Menéndez Toulouse, s/n

Telf : 956026306

• **CENTRE DE SANTÉ DE CASTELLAR DE LA FRONTERA**

Plaza de Andalucía, s/n

Tlf : 956647168

• **CENTRE DE SANTÉ DE JIMENA DE LA FRONTERA**

Av. De los deportes, s/n

Telf : 956640906

• **CENTRE DE SANTÉ DE LA LINEA DE LA CONCEPCION**

– **LA LINEA LEVANTE**

Av. Del Puerto, 1

Telf : 956784180

– **LA LINEA PONIENTE**

C/ Andalucía, s/n

Telf : 956027903

– **LA LÍNEA-CENTRO « LAVELADA »**

C/ Paseo de la velada, s/n

Telf : 956024505

• **CENTRE DE SANTÉ DE LOS BARIOS**

Av. Blasco Ibáñez, s/n  
Telf : 956024611

• **CENTRE DE SANTÉ DE SAN ROQUE**

Av. Castiella, 4  
Telf : 956024700

• **CENTRE DE SANTÉ DE TARIFA**

Ct. Nacional 340, s/n  
Telf : 956027700

**UNITÉ D'ATTENTION À L'IMMIGRANT**

C/ Núñez, s/n (Anteguo Hospital de la Cruz Roja).  
3<sup>a</sup> planta.  
(Algésiras).  
Telf : 956004957/956004959

## **CADRE DE JUSTICE.**

### **SERVICE D'ATTENTION A DES VICTIMES D'ANDALOUSIE.**

#### **Adresse :**

- **Association de Femmes Progressistes « Victoire Kent » :**  
C/ Regino Martínez, 3, 3º B.  
Telf : 956633299/ 956633396/**656308786**
- **Cour Contre la Violence à Algésiras :**  
Plaza de la constitucion s/n.  
Telf : 956 02 76 16

### **COLLÈGE PROVINCIAL D'AVOCATS DE CADIX AVEC DÉLÉGATION À ALGÉSIRAS**

C/ Alfonso nº 11-14, 2º planta  
Telf : 956662100

## **COURS DU CAMPO DE GIBRALTAR**

### **• COUR DE LO PENAL N° 1 D'ALGESIRAS**

Paseo Victoria Eugenia, s/n  
Telf: 956027302/956027304

### **• COUR DE LO PÉNAL N° 2 D'ALGÉSIRAS**

Paseo Victoria Eugenia, s/n  
Telf : 956027310/956027311

### **• COUR DE LO PÉNAL N° 3 D'ALGÉSIRAS**

Paseo Victoria Eugenia, s/n  
Telf : 956027315/ 956027316

**• COUR DE LO PÉNAL N° 4 D'ALGÉSIRAS**

Paseo Victoria Eugenia, s/n  
Telf : 956027323/956027324

**• COUR DE MINEURS N° 2 D'ALGESIRAS**

C/ Muñoz Cobos, 4  
Telf : 956026803/956026804

**• COUR CONTRE LA VIOLENCE À ALGÉSIRAS**

Plaza de la constitucion s/n.  
Telf : 670942149/670942419

**• ÉQUIPE TECHNIQUE DE MINEURS D'ALGESIRAS**

C/ Muñoz Cobos, 4  
Telf : 956026806/956026807

**CENTRES MUNICIPAUX D'INFORMATION À LA FEMME**

**• C.I.M. MAIRIE D'ALGÉSIRAS**

C San Antonio n° 10, Edificio de la escuela  
Telf : 956672751

**• C.I.M. MAIRIE DE LA LIGNE DE LA CONCEPTION**

Avenues Virgen de la Palma, s/n  
Telf : 956178258

**• C.I.M. MAIRIE DE LOS BARIOS**

Paseo de la Constitucion s/n  
Telf : 956582515

• **C.I.M. MAIRIE DE SAN ROQUE**

C/ Rubín de Celis nº 3  
Centre de Services Sociaux.  
Telf : 956780676

• **C.I.M. FÉDÉRATION DU CAMPO DE GIBRALTAR**

C Parque de las Acacias s/n  
Telf : 956572680

**CORPS ET FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT**

**POLICIER NATIONAL :**

• **POLICIER NATIONAL D'ALGÉSIRAS :**

Avenues Fuerzas armadas, nº 6.  
Telf : 956588445

• **POLICE NATIONAL DE LA LINEA DE LA  
CONCEPCION:**

Avenues Menéndez Pelayo, nº 2.  
Telf : 956690619

**POLICE LOCAL**

• **POLICE LOCAL D'ALGÉSIRAS :**

C/ Ruiz Zorrilla, 3  
Telf : 956660155

• **POLICE LOCAL DE CASTELLAR DE LA  
FRONTIÈRE :**

Plaza de andalucia, s/n  
Telf : 956647265

• **POLICE LOCAL DE JIMENA DE LA FRONTERA :**

C/ Sevilla, 66

Telf : 956640064

• **POLICE LOCAL DE LA LINEA DE LA CONCEPCION :**

Avenues La Banqueta, s/n

Telf : 956176000-306/ 956690068

• **POLICE LOCAL DE LOS BARIOS:**

C/ Pablo Picasso, s/n

Telf : 956620780

• **POLICE LOCAL DE SAN ROQUE :**

Camino del Almendra, s/n

Telf : 956780256

• **POLICE LOCAL DE TARIFA :**

Plaze de Santa María, 3

Telf : 956682174/ 956684186

**GARDE CIVILE**

• **GARDE CIVILE D'ALGÉSIRAS :**

Telf : 956587610

• **GARDE CIVILE DE CASTELLAR DE LE FRONTERA :**

Telf : 956647125

• **GARDE CIVILE DE JIMENA DE LA FRONTERA :**

Telf : 956640009

• **GARDE CIVILE DE LA LINA DE LA CONCEPCION :**

Telf : 956171473

• **GARDE CIVILE DE LOS BARIOS :**

Telf : 956620013

• **GARDE CIVILE DE SAN ROQUE:**

Telf : 956750193

• **GARDE CIVILE DE TARIFA :**

Telf : 956627148

• **UNITÉ ORGANIQUE DU POLICE JUDICIAIRE :**

Telf : 956587215

**AFFAIRES SOCIALES DE GIBRALTAR**

• **AFFAIRES SOCIALES D'ALGÉSIRAS**

C/ Baluarte, s/n

Telf : 956587071

• **AFFAIRES SOCIALES DE CASTELLAR DE LA  
FRONTERA**

Plaza de Andalucía, s/n

Telf : 956693001

• **AFFAIRES SOCIALES DE JIMENA DE LA  
FRONTERA**

C/ Sevilla, 61

Telf : 956640254

**• AFFAIRES SOCIALES DE LA LINEA DU LA  
CONCEPCIÓN**

Bda. Bellavista, locales : 21, 22 et 23  
Telf : 956690039/956170578

**• AFFAIRES SOCIALES DE LOS BARIOS**

Paseo de la Constitucion s/n  
Telf : 956582514

**• AFFAIRES SOCIALES DE SAN ROQUE**

C/ Rubín de Celis, 3  
Telf : 956780154

**• AFFAIRES SOCIALES DE TARIFA**

Calzadilla Téllez - Edif. Casa de Mar  
Telf : 956685030

**TÉLÉPHONES D'URGENCE.**

**016: TELF. D'ATTENTION À LA VICTIME.**

**091: TELF. POLICE NATIONAL.**

**092: TELF. POLCE LOCAL.**

**112: TELF. D'URGENCE.**